

BEAUX ARTS

SEINE ET OISE

PORT

LES LIONS.

SITES

COMMUNE: PORT MARLY.

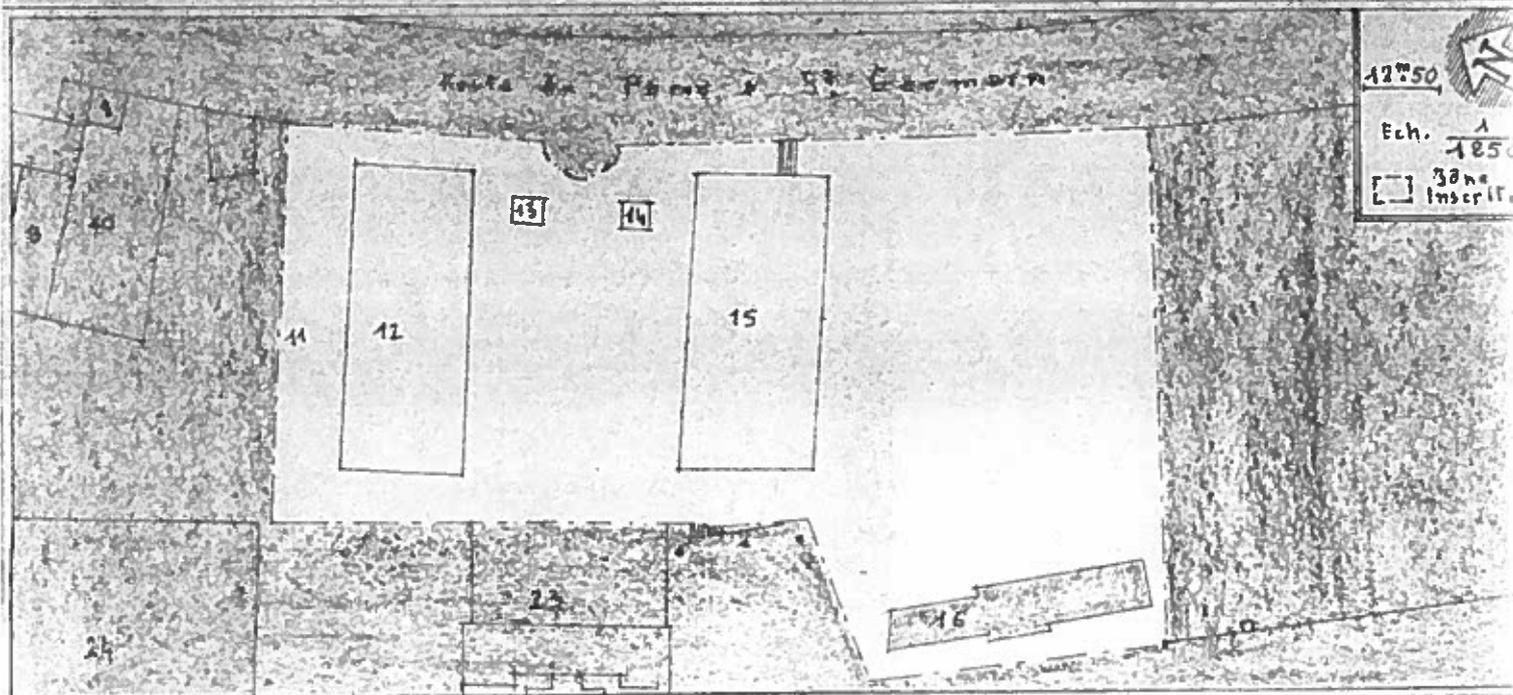
CANTON: MARLY LE ROI.

ARRONDIS: VERSAILLES.



INSCRIPTION

J



Arrêté du 22 Mars 1946

Article 1er

Est inscrite sur l'inventaire des Sites pittoresques de Seine-et-Oise la propriété des Lions située à Port-Marly.

Parcelles cadastrales visées

11 p. 12 à 15

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau des Sites

Par délégation :
Le Directeur Général de l'Architecture

Signé : R. DANIS

Cucumme